

Nombre de conseillers

Présents :

Rapport 1 à 6 21  
Rapport 7 20  
Rapport 8 21

Votants :

Rapport 1 à 6 26  
Rapport 7 25  
Rapport 8 26

En exercice : 29

**liste des délibérations  
du Conseil municipal**

**Séance du mercredi 31 juillet 2024  
à 18H00**

En application de :

- la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

La liste des délibérations adoptées à l'occasion de ce Conseil municipal doit être publiée. Cette publication se fera par la voie de l'affichage et par la mise en ligne sur le site internet de la commune.

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
<u>DEL-2024-n°038</u>	Retrait de la délibération n° 2024-011 Droit de chasse	Approuvée à la majorité des présents et des représentés  (24 pour ; 2 abstentions)
<u>DEL-2024-n°039</u>	Avis de la commune sur le projet de la modification n°2 du SCoT de la Narbonnaise	Approuvée à l'unanimité des présents et des représentés
<u>DEL-2024-n°040</u>	Convention de partenariat financier pour l'hébergement des renforts de gendarmerie – Eté 2024	Approuvée à l'unanimité des présents et des représentés
<u>DEL-2024-n°041</u>	Attribution des subventions pour les associations / 3è répartition	Approuvée à l'unanimité des présents et des représentés
<u>DEL-2024-n°042</u>	Soutien financier voyage scolaire / Lycée Christian BOURQUIN	Approuvée à l'unanimité des présents et des représentés

**MISE EN LIGNE LE 02-08-2024**

<b>DEL-2024-n°043</b>	Fiscalité France Ruralité Revitalisation FRR	Approuvée à l'unanimité des présents et des représentés
-----------------------	--	---

Fin de la séance à 18h30

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur publication. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Liste affichée le : 02/08/2024

Mis en ligne sur le site de la commune le : 02/08/2024

Le Maire,  
Michel JAMMES

